

Projet de désignation de réserve
de biodiversité d'Anticosti

6213-01-006



Municipalité régionale
de comté de Minganie

MÉMOIRE de la MRC DE MINGANIE

Présenté au Bureau d'audiences publiques en environnement

CONSULTATION CIBLÉE POUR LE PROJET DE DÉSIGNATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ D'ANTICOSTI

24 mai 2022



Table des matières

Table des matières.....	1
Introduction.....	2
1. Lien avec le projet	3
2. Positions de la MRC de Minganie.....	4
<i>Position #1 : Schéma d'aménagement et de développement du territoire</i>	4
<i>Position #2 : Améliorer l'accessibilité au territoire</i>	5
<i>Position #3 : Gouvernance</i>	5
<i>Position #4 : Gestion</i>	5
<i>Position #5 : Impacts sur le milieu d'accueil</i>	5
<i>Position #6 : Appui à la municipalité de l'Île-d'Anticosti</i>	6
Conclusion	7



Introduction

La MRC, en quelques phrases

C'est avec plaisir que la MRC de Minganie profite des audiences du BAPE pour exprimer son point de vue sur le projet de désignation de la réserve de biodiversité d'Anticosti afin de lui attribuer un statut permanent et ce en lien avec la demande d'inscription de l'île à la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

La MRC de Minganie a comme mission l'aménagement et le développement de son territoire. Elle est une organisation politique dirigée par un conseil composé des maires des 8 municipalités et du préfet élu au suffrage universel.

Son économie repose sur l'exploitation minière, le tourisme et la pêche commerciale. Les services gouvernementaux, principalement en santé et en éducation, complètent la liste des principaux employeurs de la région.

La diversification de l'économie minganoise constitue le principal défi de la région, notre objectif étant de permettre à toutes nos communautés de mettre en valeur leur plein potentiel tout en limitant les effets des soubresauts de l'un des secteurs d'activité.

La Minganie a vu sa population diminuer de 7,6 % de 1976 à 2021, passant de 7 000 à 6 467 habitants. Selon les indices de développement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitations, 7 des 8 municipalités ainsi que les 2 communautés autochtones ont des indices de développement négatif.



1. Lien avec le projet

Depuis sa fondation en 1982, la MRC a développé une vaste expertise et dispose aujourd'hui d'une fine compréhension des enjeux et de la nature du développement de son milieu. Ainsi, elle constitue un acteur important de la vie de la région en contribuant à la définition des objectifs et des priorités de développement.

Depuis sa création il y a 40 ans, la MRC a toujours été présente pour les citoyens qu'elle représente et a œuvré à l'épanouissement du territoire.

C'est donc dans l'intérêt de tous que la MRC a participé aux rencontres et discussions en lien avec la réserve de biodiversité d'Anticosti et dans le cadre du processus d'inscription d'Anticosti comme site du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

- En mai 2016, nous sommes à Anticosti avec la municipalité et les Innus pour indiquer clairement notre intention de rejeter les hydrocarbures;
- En février 2018, nous organisons un Forum touristique régional afin d'aboutir à une planification stratégique touristique locale et régionale.
- En juin 2018, nous sommes à Anticosti pour participer au forum du futur et ainsi participer à la planification de son développement;
- La MRC participe à la table des partenaires de la candidature d'Anticosti – Unesco depuis ses débuts;
- La MRC a participé à plusieurs comités de la table, dont celui de la gouvernance.

2. Positions de la MRC de Minganie

Aujourd'hui est une autre étape de concrétisation pour ce projet d'envergure mondiale en participant à cette consultation ciblée sur les limites de la Réserve de biodiversité d'Anticosti ainsi que sur les modalités de gouvernance et de gestion.

De par la Loi, la MRC doit adopter un schéma d'aménagement et de développement qui est présentement en révision. Également, la MRC s'est dotée d'une planification stratégique touristique et d'un plan stratégique de développement économique.

Ces activités et documents, réalisés de concertation avec les municipalités, sont des démarches majeures de planification et de développement du territoire et font connaître les orientations, visions, enjeux, priorités et /ou actions pour l'ensemble de son territoire.

Les positions de la MRC sur la Réserve de biodiversité d'Anticosti sont donc axées sur toutes ces planifications : sur notre schéma, notre planification touristique, notre planification de développement économique, sur la volonté de l'île et de la MRC.

Position #1 : Schéma d'aménagement et de développement du territoire

« Le statut de réserve de biodiversité vise la protection d'éléments représentatifs des différentes régions naturelles du Québec. Ce sont des « aires protégées » créées afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées. »¹

Plusieurs activités sont interdites dans ces réserves (Loi sur la conservation du patrimoine naturel).

Il sera nécessaire de modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC afin d'y inclure la réserve de biodiversité d'Anticosti. En effet, L'Île-d'Anticosti est en très grande majorité dans l'affectation Protection-Conservation et considérée comme site faunique où l'utilisation est multiple (les opérations forestières sont permises avec des bandes de protection pour les rivières).

La MRC de Minganie appui la création de la Réserve de biodiversité d'Anticosti et est donc en accord avec une éventuelle modification au schéma d'aménagement afin d'y inclure la Réserve de biodiversité d'Anticosti puisque sa mise en valeur y est souhaitée.

¹ MELCC, "Attribution d'un statut permanent de protection à la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti", Document d'information, page 6, 2022.



Position #2 : Améliorer l'accessibilité au territoire

L'objectif du plan de développement économique est de supporter la MRC de Minganie dans l'atteinte de sa vision de développement économique du territoire pour les dix prochaines années. Plus spécifiquement, la MRC vise à devenir le connecteur et le carrefour d'échange entre la Côte-Nord et la Gaspésie via un lien maritime. À cet égard, il est aisé de mentionner l'isolement de L'Île-d'Anticosti, un réseau maritime peu développé et un réseau aérien dispendieux et inadapté aux besoins locaux. L'amélioration de ces services influencera favorablement la mise en valeur du territoire anticostien et favorisera de meilleures conditions d'approvisionnement.

La MRC de Minganie recommande l'amélioration de l'accessibilité au territoire qui est seulement possible par le développement soutenu des infrastructures de transports (maritimes et interrives). L'accessibilité au territoire sera complète lorsqu'une liaison entre les deux rives existera.

Position #3 : Gouvernance

La MRC de Minganie a participé à élaborer la proposition concernant la gouvernance, proposition adoptée à la table des partenaires de la candidature de L'Île-d'Anticosti pour la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en date du 26 janvier 2021. Cette gouvernance n'est toujours pas en place et était proposée pour présentation des travaux par un comité de travail à la table des partenaires pour la fin avril 2021.

La MRC de Minganie recommande que soit mis sur pied rapidement le comité de travail proposé afin d'y établir la structure de gouvernance de la réserve de biodiversité.

La MRC de Minganie recommande également d'implanter un modèle de gouvernance conjointe multipartenaires en créant un OBNL et en convoquant les partenaires rapidement afin de statuer sur la composition de celui-ci.

Position #4 : Gestion

Une des recommandations de la table des partenaires concernant la gestion était de mettre en place une équipe de gestion adéquate de la réserve de biodiversité. Le processus d'évaluation de la candidature d'Anticosti à l'Unesco étant débuté et une possible réponse de l'inscription à l'été 2023, la MRC croit que l'embauche d'un directeur de la Réserve devrait se faire maintenant afin de se préparer à cette éventualité.

La MRC de Minganie recommande l'embauche d'une permanence à la direction de la Réserve de biodiversité d'Anticosti, et ce le plus rapidement possible.

Position #5 : Impacts sur le milieu d'accueil



Les résidents d'Anticosti n'ont pas de réseau d'aqueduc d'eau potable à niveau et fiable, pas de transports quotidiens, sans parler du logement et autres. Le principal développement économique étant la chasse, la pêche et le tourisme, il est donc primordial de prendre le temps de connaître les impacts que pourrait avoir un projet à l'ampleur mondial comme l'Unesco. Le manque de financement de projets par des petites municipalités est récurrent dans les discussions. Le manque de création d'emplois durables et de qualité, le non-retour de nos jeunes en région, la pauvreté de nos petites municipalités nous montrent et nous dictent de développer notre région et de faire en sorte que ces problématiques deviennent des enjeux avec pour objectifs de les mettre en valeur.

La MRC de Minganie recommande une analyse des impacts touristiques, sociaux, économiques, etc. afin de planifier des actions et financements concrets pour pallier à ces impacts.

Position #6 : Appui à la municipalité de l'Île-d'Anticosti

La MRC de Minganie appuie la municipalité dans ses demandes de modifications aux limites de la Réserve de biodiversité d'Anticosti.



Conclusion

Ainsi, la MRC est favorable à la mise en place d'un tel projet de conservation et demande l'élaboration de moyens concrets et soutenus concernant la gouvernance et la gestion tout en soutenant le milieu.

La MRC de Minganie, la municipalité de L'Île-d'Anticosti, les citoyens de L'Île et de la MRC, les communautés autochtones, le gouvernement du Québec ainsi que ses ministères et mandataires, sommes tous des partenaires de cette grande aventure. Nous devons tous collaborer pour identifier et minimiser les impacts à Anticosti et en Minganie afin de maximiser les retombées qui en découlent.

Nous espérons donc que tous les partenaires mettent en place les conditions gagnantes à la protection et à la mise en valeur de ce lieu exceptionnel de réputation mondiale. Il est obligatoire de prendre en compte les 5 principes-guides adoptés par le comité de travail sur la gouvernance et qui découle des « *orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial* » :

- Principe 1 : À bien exceptionnel, gestion exceptionnelle*
- Principe 2 : Adopter une gouvernance conjointe multipartenaires qui assure la participation des populations locales et des autorités régionales et nationales*
- Principe 3 : Obtenir l'adhésion de la population de l'île d'Anticosti*
- Principe 4 : Obtenir le consentement des communautés innues de Ekuanitshit et de Nutashkuan*
- Principe 5 : Favoriser un approche paritaire fondée sur l'accord et le leadership des 5 autorités gouvernementales impliquées.*

Et à ce titre, il est impératif d'embaucher maintenant une direction générale de la Réserve de biodiversité d'Anticosti.